

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 2043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

Mme Buffet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 14 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Le même alinéa du même article est complété par les mots : « ou ayant signalé aux services de police et de gendarmerie le fait d'être victime d'une telle infraction. ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rendre automatique l'octroi de la carte de résident à un étranger. Ceci à l'issue de la procédure déclenchée après que cette personne a signalé, aux services de police ou gendarmerie, être victime d'une infraction visée à l'article.